

pratiques les mettant à même de transmettre, à leur tour, l'enseignement qu'ils auraient reçu.

Il serait créé à cet effet deux cours distincts : l'un, pour les hommes, concernant la manœuvre du brancard et le transport des blessés sous ces différents modes ; l'autre, pour les dames, concernant les attributions qui leur sont dévolues dans les ambulances.

PAYS-BAS

PRÉSIDENCE DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central néerlandais nous a communiqué la circulaire suivante :

La Haye, 2 mars 1882.

Nous avons l'honneur de vous communiquer qu'il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer, par arrêté du 21 février (n° 17), comme Président du Comité supérieur de la Société néerlandaise pour le secours des malades et blessés en temps de guerre, le lieutenant-général pensionné C.-F. van Meurs, adjudant du roi en service extraordinaire, Vice-Président du Comité supérieur.

POUR LE COMITÉ SUPÉRIEUR :

au nom du Président,

D^r CARSTEN, secrétaire.

PÉROU

PRÉSIDENCE DU COMITÉ CENTRAL

Pour faire suite à des renseignements contenus dans notre précédent *Bulletin*, nous sommes en mesure d'annoncer que la Société